

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIBERACOIS

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**COMPTE RENDU PRESSE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2009

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Le 29 janvier deux mille neuf

Le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Villeteureix sous la Présidence de Monsieur Rémy TERRIENNE, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2009.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : **38**

Nombre de membres présents : **36**

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Philippe PROT – Claude DUBOIS – Sylvie VALENTIN (Suppléante de Claude FAGUET) – Thierry DECIMA – Francine COULOUME (Suppléante de Serge OLIVIER) – Roland SAUVET – Michèle HOCHART – Joëlle DESVIEL – Jean-Louis DUPRAT – Jean-Claude NORBERT – Jean-Marcel BEAU – Michel RAGOUT – Rémy TERRIENNE – René CORSINO – Gérard MAZIERE (Suppléant de Danièle BOUSQUET) – Sylvie BONNET – Pascale DEVIGE – Huguette PRADEAU (Suppléante de Josette COLLEU) – Laurent CASANAVE – Sylvie BEAUBOIS – Jean-Marc RUBIO (Suppléant de Nicole FALLACHER) – Jean-Paul QUEYRET – Christophe CAPELLOT -- Joël DE LUCA – Marie-Thérèse SEGONZAC – Francis BUNLET (Suppléant de Jean-Luc GIROUX) – Laurent DANA (Suppléant de Jacques DODIN) – Annie JAUBERT (Suppléante de Guy DANA) – Jean-Pierre CHAUMETTE – Monique BAGOUET (Suppléante de Bernard BREGERAS) – Jean-Bernard CHARAZAC – Francis ROUBINET – Rolland TORRES – Pierre OUZEAU – Alain SIMONET LAPRADE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil : **Christophe CAPELLOT** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TOUTES LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES L'UNANIMITE SAUF LA DELIBERATION N°2009/08 QUI A ETE RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Délibération n° 2009/01 - Rapporteur Rémy TERRIENNE

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA C.C.R. AU SIVOS DE LA SAUVANIE

Délégué titulaire

- Allain TRICOIRE

Délégué suppléant

- Jean-Louis DUPRAT

Délibération n° 2009/02 – Rapporteur Laurent DANA

NON RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA CONFECTION DES REPAS AVEC LA MAIRIE DE RIBERAC

Depuis 2005 la Communauté de Communes du Ribéracois assure pour le compte de la commune de Ribérac une prestation de service pour la confection des repas de la cantine scolaire. Or la commune de Ribérac souhaite assurer elle-même cette prestation à compter du 1^{er} février prochain. Le conseil communautaire met un terme à la convention de prestation de service.

Délibération n° 2009/03 – Rapporteur Annie JAUBERT

AUTORISATION DE DELEGUER LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA HALTE NAUTIQUE D'EPELUCHE ET D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION

Pour la 7^{ème} année consécutive il est proposé de déléguer la gestion de la buvette de la halte nautique d'Epeluche.

Un appel à candidature sera fait par voie de presse et sur le site internet de la Communauté de Communes du Ribéracois.

Délibération n° 2009/04 – Rapporteur Joël DE LUCA

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE 5 CARTES COMMUNALES ET LA REVISION DEUX CARTES COMMUNALES

Dans l'attente de la mise en place d'un service urbanisme en 2010, la Communauté de Communes du Ribéracois assurera la maîtrise d'ouvrage de 5 cartes communales pour les communes de : Allemans, Comberanche-Epeluche, Petit- Bersac, Ponteyraud et Siorac de Ribérac, de la révision partielle de la carte communale pour St Vincent de Connezac et la révision totale de la carte communale pour St André de Double.

Il appartient de préciser que le financement de cette opération sera assurée par les subventions obtenues et la part résiduelle par les communes concernées.

Délibération n°2009/05 – Rapporteur Jean-Louis DUPRAT

MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « CHAT PERCHE » POUR LES BENEFICIAIRES DU RMI

RMI Tarif à la demi journée	0.50 €
-----------------------------	--------

Délibération n° 2009/06 – Rapporteur Thierry DECIMA

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UN DOSSIER AU TITRE DE LA D.G.E. 2009

Le Président est autorisé à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Dordogne une subvention de 150 600 € au titre de la DGE pour notre programme voirie 2009.

Délibération n° 2009/07 – Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE.

AUTORISATION DE DELEGUER LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE ET D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION

Pour la 2^{ème} année consécutive il est proposé de déléguer la gestion de la buvette de la Piscine Intercommunale. Il appartient de préciser que le déléguataire n'est pas autorisé à servir des boissons alcoolisées.

Un appel à candidature sera fait par voie de presse et sur le site internet de la Communauté de Communes du Ribéracois.

Délibération n° 2009-09 – Rapporteur Rolland TORRES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe de 35h à compter du 1^{er} janvier 2009 suite à la réussite à l'examen professionnel d'un de nos agents.
- Régularisation d'un poste d'adjoint administratif de 30h à compter du 1^{er} mars 2009 pour le Service d'Assainissement Non Collectif.

Délibération n° 2009/10 – Rapporteur Rolland TORRES

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2008/94 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS

Les conseillers communautaires dénoncent la délibération 2008/94 du 2 octobre 2008 et se prononcent pour la mise à disposition de 2 agents intercommunaux auprès des clubs sportifs moyennant le paiement des heures effectuées, par le CAR Foot-Ball et le CAR Rugby.

Délibération n°2009/11– Rapporteur Rémy TERRIENNE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE de FORMATION AUX METIERS DE L' HÔTELLERIE-RESTAURATION A SIORAC DE RIBERAC.

La Communauté de Communes du Ribéracois a assuré la maîtrise d'ouvrage d'un Centre de Formation aux métiers de la Restauration sur le site de l'ancienne gare de Siorac de Ribérac cadastré section A n°1151, 1152, 1155, et 1158. Ce centre s'inscrit dans le cadre du schéma régional de formation professionnelle et a été soutenu par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Le partenaire pressenti pour mettre en œuvre ces formations est la Maison Familiale Rurale du Ribéracois qui a obtenu le statut de Centre de Formation des Apprentis.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer avec le Président de la M.F.R du Ribéracois, la convention de location des locaux d'une durée de 25 ans.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 21 000 € pendant les 20 premières années

Dans le courant de la 20ème année les 2 parties se réuniront pour fixer le montant du loyer applicable de la 21ème à la 25ème année.

Délibération n°2009/12 – Rapporteur Rémy TERRIENNE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil communautaire modifie l'article 2 du règlement intérieur comme suit car la réglementation en matière de transmission des documents par voie dématérialisée a été assouplie :

« A la demande écrite de chaque conseiller communautaire, l'envoi des convocations peut être effectué par voie dématérialisée, à l'adresse électronique fournie par chaque conseiller. »

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Lors de la séance du Conseil Communautaire et conformément à la loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, les orientations budgétaires 2009, du Budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et du Budget annexe de la Zone d'Activités Economiques de « La Borie » à Villetoureix ont été débattues par les Conseillers Communautaires.